COMMUNAUTE DE COMMUNES AIRVAUDAIS-VAL DU THOUET

AIRVAUDAIS VAL DU THOUET

33 Place des Promenades 79600 AIRVAULT

N° D2024-016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Réunion Ordinaire du 9 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt-quatre le neuf du mois d'avril à 18h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Boussais, sous la présidence de M. Olivier FOUILLET, Président de la CCAVT.

Date de la convocation: Mercredi 3 avril 2024

<u>25 présents + 2 pouvoirs (27 votes sur 28)</u> : Quorum atteint (15)

Membres titulaires présents :

- ✓ Commune d'Airvault : Viviane CHABAUTY, Dominique GUILBOT, Frédérique DAMBRINE, Olivier FOUILLET, Maryse CHARRIER, Jacky JOZEAU, Sylvie NOBLET-HORTET, Frédéric PARTHENAY, Lucette ROCHER, Mattieu MANCEAU
- ✓ <u>Commune d'Assais-les-Jumeaux</u> : Jean-Claude LAURANTIN, Jean-Louis RIDOUARD, Fabrice DURAND
- ✓ Commune d'Availles-Thouarsais : Daniel ROBERT
- ✓ Commune de Boussais : Jacques ROY, Gérard GIRET,
- √Commune d'Irais : Hélène MARSAULT
- ✓ Commune de Le Chillou : Françoise RICHARD
- ✓ Commune de Louin : Monique NOLOT, Mathias DIXNEUF
- ✓ Commune de Maisontiers : Gérard CHABAUTY
- ✓<u>Commune de Saint-Loup-Lamairé</u> : Dominique BARREAU, Pascal BIRONNEAU, Alain JEZEQUEL, Micheline REAU

2 pouvoirs:

- ✓ Sébastien FAURE a donné pouvoir à Viviane CHABAUTY
- ✓ Maryse BARIGAULT a donné pouvoir à Monique NOLOT

Excusés: Huguette ROUSSEAU, Maryse BARIGAULT et Sébastien FAURE

Dominique GUILBOT a été élue secrétaire de séance

=-=-=-=-=-=-=-=-=-=

DECHETS Redevance Spéciale 2024

- Vu l'article L.2333-78 du Code Général des Collectivités Territoriales instaurant le principe d'une Redevance Spéciale pour les déchets des professionnels assimilables aux déchets des ménages;
- Vu la délibération N° D2016-134 en date du 6 décembre 2016 relative à l'approbation du règlement de la redevance spéciale; et la délibération N°D2022-049 relatives à la modification du règlement de la redevance spéciale;
- Vu l'avis favorable de la commission en date du 11 mars 2024 ;
- Vu l'exposé de M. le Président

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés, **DECIDE** :

▶ De fixer à partir du 1^{er} juillet 2024, les tarifs de la redevance spéciale suivants :

Part fixe	Part variable
100€/an	4,30 € l'hectolitre d'OMr* collecté 1,80 € l'hectolitre de Multi** collecté

*OMr : ordures ménagères résiduelles

▶ D'autoriser Le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette délibération

Fait et délibéré, le 10 avril 2024 Et ont signé le Président et la secrétaire

Le secrétaire de séance, Dominique GUILBOT Le Président, Olivier FOUILLET

AR-Préfecture

079-200041416-20240411-12-DE

Pour copie conforme, Le Président, Olivier FOUILLET COMMUNAUTE PE COMMUNES AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET 33 Place des Promenades 79600 AIRVAULT Tél. 05 49 64 93 48

Active de refilie execution e us a responsabilité, le caractère exécutoire adressé au Tribunal Administratif de Poitiers, 15 rue Blossac, 86000 Po Réception parter préfér sa publicato que de sa transmission aux services de l

Publication le : 11-04-2024

^{**} Multi : Collecte Sélective de Multi-Matériaux (papier et emballages)